



Non à l'expulsion de Mariam Abu Daqqa !

Après avoir donné l'ordre aux préfets d'interdire toutes les manifestations de solidarité avec le peuple palestinien et procédé à des dizaines d'interpellations, le ministre de l'Intérieur, Darmanin, a fait arrêter le 16 octobre à Marseille la militante palestinienne Mariam Abu Daqqa, l'a assigné à résidence et a ordonné une procédure d'expulsion « *en urgence absolue* ».

Quel « crime » aurait donc commis cette militante palestinienne, âgée de 72 ans, originaire de Gaza, qui participait à une tournée de conférences, avec un visa parfaitement en règle ?

Selon France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur (12 octobre), Mariam Abu Daqqa « *est l'une des leaders de la cause féministe dans la bande de Gaza. Elle est présidente du conseil d'administration de la "Palestinian Development Woman Studies Association".* »

Darmanin justifie cette mesure de répression par l'explication donnée le 9 octobre par la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet : « *Mme Abu Daqqa est membre du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), organisation classée terroriste par l'Union européenne.* »

Pure hypocrisie : l'appartenance politique de Mariam Abu Daqqa est publique et connue. C'est donc en toute connaissance de cause que le ministère des Affaires étrangères, *via* les services consulaires français à Jérusalem, lui a délivré un visa pour sa tournée en France.

La décision d'expulsion de Mariam Abu Daqqa est inadmissible. En outre, elle pose un problème majeur : vers où sera-t-elle expulsée, alors que la bande de Gaza est placée depuis sous blocus total ?

Il y a urgence ! Cette mesure d'expulsion doit être annulée et Mariam Abu Daqqa remise en liberté immédiatement.

Montreuil, le 17 octobre 2023